

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 29 OCTOBRE 2024**

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	10

**l'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre**  
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la  
présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. Olivier PORS, agissant par  
suppléance.

**Date de la convocation**

22 octobre 2024

**Étaient présents** : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE - Loïc FLOCHLAY- Joël MONOT

**Étaient absents** : Nathalie LAPART (procuration à Olivier PORS)

Loïc FLOCHLAY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2024-10-00 : DEMISSION DE MME LA MAIRE**

**Exposé :**

Le 17 octobre, la Mairie a reçu le courrier de M. Alain Espinasse, Préfet du Finistère, accusant réception et acceptant la démission de Mme Emmanuelle Rasseneur de ses fonctions de Maire et de conseillère municipale de la commune de Gourlizon, a compté du 15 octobre 2024.

En vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint pris dans l'ordre des nominations, en l'occurrence le 1er adjoint, M. Olivier Pors. L'adjoint suppléant a compétence pour expédier les affaires courantes dans l'attente de l'élection du nouveau maire : « *Il appartient alors à ce dernier de prendre tous les actes nécessaires à la bonne marche de l'administration municipale dont l'intervention, au moment où elle s'impose normalement, serait rendue impossible par cette absence ou cet empêchement* » (CE, 1er octobre 1993, n° 128485 et autres, publié au recueil Lebon).

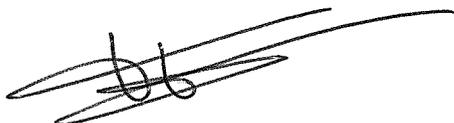
**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la démission de Mme Emmanuelle Rasseneur et de la suppléance de M. Olivier Pors dans l'attente de l'élection du nouveau Maire.

**Décision :**

**Le Conseil municipal prend acte de la démission de Mme Emmanuelle Rasseneur et de la suppléance de M. Olivier Pors dans l'attente de l'élection du nouveau Maire.**

Le secrétaire de séance



Loïc FLOCHLAY

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
par suppléance



Olivier PORS